



**COMPTE-RENDU de la SEANCE
du CONSEIL MUNICIPAL
du 13 MARS 2023**

(Convocation du 07.03.2023)

Le 13 mars 2023, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la Présidence de Monsieur Christophe PANDO, Maire.

Présents :

Mesdames Evelyne CERAVOLO, Mireille CHANGEAT, Cécile QUIGNARD, Christine MANDERE
Messieurs Alain CLOS, Antoine FRANCISCO, Bruno HOUNIEU, Jean LAHARGUE, Georges DISSARD, Christophe LACILLERIE

Absents excusés :

Virginie FERREIRA qui a donné procuration à Christophe PANDO
Benoît FLISS qui a donné procuration à Jean LAHARGUE
Audrey MEDAN qui a donné procuration à Cécile QUIGNARD

Secrétaire de séance : Mireille CHANGEAT

Approbation du précédent compte-rendu

Le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 mars 2023.
Celui est adopté à l'unanimité.

1. Remplacement d'un adjoint :

Le Maire expose que M DISSARD Georges, 1er adjoint, a donné sa démission de cette fonction pour convenances personnelles. Il reste néanmoins conseiller municipal.

Il précise que cette démission est effective puisqu'elle a été acceptée par le Préfet le 2 mars 2023.

Il rappelle que par délibération en date du 25 mai 2020, le Conseil Municipal a décidé de fixer à 4 le nombre d'adjoints de la Commune, et qu'il lui appartient désormais de remplacer le poste d'adjoint vacant ou de le supprimer.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Considérant qu'il y a intérêt, en vue de faciliter la bonne marche de l'administration, de procéder au remplacement du poste d'adjoint vacant,

DÉCIDE que le poste d'adjoint vacant est maintenu.

PRÉCISE que le nouvel adjoint occupera le même rang que l'adjoint démissionnaire.

PROCÈDE à l'élection du 1er adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue.

DÉCIDE de procéder à l'élection du 1er adjoint au Maire au scrutin secret et à la majorité absolue, sans élections complémentaires préalables,

Est candidat : Antoine FRANCISCO

Nombre de votants : ...14

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...14

Nombre de bulletins blancs et nuls : ...1

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 13

Ont obtenu : 13

M. Antoine FRANCISCO est désigné en qualité de 1er adjoint au Maire.

L'intéressé a déclaré accepter exercer cette fonction.

2. Suppression d'un poste d'adjoint vacant

Le Maire expose que par délibération n°2023/009 en date du 13 mars 2023, M Antoine FRANCISCO, 3^{ème} adjoint, a été élu 1^{er} adjoint.

Son poste précédent étant désormais vacant, il appartient au Conseil Municipal de le remplacer ou de le supprimer, pour ainsi ramener le nombre adjoint à **3**.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE que le poste d'adjoint vacant est supprimé et qu'en conséquence le nombre d'adjoint est désormais de **3**.

PRÉCISE que chacun des adjoints restants passe au rang supérieur.

Ainsi, Madame CERAVOLO actuellement 2^{ème} adjointe, reste 2^{ème} adjointe, et Madame CHANGEAT qui était 4^{ème} adjointe, occupe désormais le poste de 3^{ème} adjointe.

3. Questions Diverses

Néant

Séance levée à 20H30

Ont signé les membres présents au registre :

Christophe PANDO
Maire

Antoine FRANCISCO
1er adjoint

Evelyne CERAVOLO
2ème adjointe

Mireille CHANGEAT
3ème adjointe

Mesdames :

Virginie FERREIRA
Absente excusée

Cécile QUIGNARD

Christine MANDERE

Audrey MEDAN
Absente excusée

Messieurs :

Alain CLOS

Georges DISSARD

Benoît FLISS
Absent excusé

Bruno HOUNIEU

Jean LAHARGUE

Christophe LACILLERIE